## REPUBLIQUE FRANCAISE

# VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

# Délibération du Conseil Municipal

## **SEANCE du 18 septembre 2018**

	OBJ	ET	MIS	5
ΕN	DEL	BE	RA1	ΓΙΟΝ

N° 2018-060 (B)

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL...... 35

Le 18 septembre 2018 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 septembre 2018.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme RAFFAËLLI, Mme BOYAU, Mme LATEB, M. HASSANI, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

### Membres représentés :

Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M.PETIT par Mme BOUCHER

#### Membres absents:

M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M.VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M.TRAORE, Mme MERSALI-LALOUPO, Mme BASSEZ, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEAU, M. GIBLIN, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, Mme ETIENNE-EL MALKI, M.LAURENT, M.PIARD, Mme MATHONNAT, M.WEBER-GUILLOUET.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION:**

**ELECTION DES ADJOINTS** 

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

L'article L 2122-15 du CGCT dispose que la démission d'un adjoint est adressée au Préfet. Elle est définitive à partir de son acceptation par le Préfet, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Suite à la démission de 5 adjoints au sein de notre assemblée, le conseil municipal est amené à procéder à l'élection d'adjoints en remplacement des adjoints démissionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10, les adjoints remplaçants prendront place dans l'ordre du tableau :

- > soit à la suite des adjoints en fonction,
- > soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Je vous invite donc à procéder aux opérations de vote.

IF	CONSEIL	
	COMPETE	-

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-1, L 2122-15, L. 2122-4, L 2122-7, L 2122-70,

Vu le code électoral,

Vu la délibération n° 2016-003 du 16 janvier 2016 relative à l'élection des adjoints au maire et à l'ordre du tableau en résultant,

Vu la délibération n° 2016-002 du conseil municipal du 16 janvier 2016 fixant le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n° 2018-060(A) du conseil municipal du 14 septembre 2018 plaçant les adjoints nouvellement élus dans l'ordre du tableau au même rang que les adjoints démissionnaires,

Vu les courriers de démissions des postes d'adjoints de Mme Geneviève ETIENNE- EL MALKI ( 2ème adjointe), de M. Ibrahima TRAORE (3ème adjoint), de Mme Sarah BENBELKACEM (7ème adjointe), de Mme Ghislaine BASSEZ( 11ème adjointe) et de M. Estéban PIARD (12ème adjoint) adressés au Préfet du Val-de-Marne et l'acceptation par celui-ci desdites démissions,

Après avoir procédé, conformément aux prescriptions des articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux opérations de vote à bulletin secret,

Après en avoir délibéré,

DECIDE	

### Article unique

D'élire cinq nouveaux adjoints au Maire, ceux-ci prenant rang au même rang que les adjoints démissionnaires dans l'ordre du tableau

Il est fait constat par le Maire qu'une seule liste a été déposée.

Le dépouillement des bulletins de vote ayant donné le résultat suivant :

Listes des candidats	- Liste de la majorité	
Nombre de votants	18	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0	
Nombre de suffrage exprimés	18	
Nombre d'abstention	0	

#### Résultat :

La liste de la majorité ayant obtenu 18 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés, sont nommés adjoints au Maire dans l'ordre suivant:

M. Bernard CHAPPELLIER (2ème adjoint)

M. Laurent GIRIER (3ème adjoint)

Mme Rose Marie LOEMBE ( 7ème adjoint)

M. Pascal REISSER (11ème adjoint)

Mme Lina BOYAU (12ème adjoint)

Ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

Suite au premier tour du premier scrutin, il a été constaté que les adjoints suivants se portaient candidats en remplacement des adjoints démissionnaires et se trouvaient sur la liste proposée ayant obtenue la majorité absolue:

- Monsieur Bernard CHAPPELLIER en qualité de 6ème adjoint
- Monsieur Laurent GIRIER en qualité de 9<sup>ème</sup> adjoint

Suite aux opérations de votes, et conformément à l'article L2122-10, ils ont remplacé les adjoints démissionnaires au même rang. Il est fait constat que leur poste se trouve désormais vacant. Il convient donc de procéder à de nouvelles élections afin de remplacer ces nouveaux postes devenus vacants.

Le conseil procède à l'élection de deux nouveaux adjoints au Maire, ceux-ci prenant rang au même rang que les adjoints démissionnaires dans l'ordre du tableau

Il est fait constat par le Maire qu'une seule liste a été déposée.

Le dépouillement des bulletins de vote ayant donné le résultat suivant :

Listes des candidats	- Liste de la majorité
Nombre de votants	18
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	18
Nombre d'abstention	0

#### Résultat :

La liste de la majorité ayant obtenu 18 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés, sont nommés adjoints au Maire dans l'ordre suivant:

Mme Ghania LATEB (6ème adjoint)

M. Saïd HASSANI (9ème adjoint)

Ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

La liste présentée par Monsieur le Maire, Jean-Marc NICOLLE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont adjoints au maire les élus suivants:

- 1<sup>er</sup> adjoint au maire : **Jean-François BANBUCK**, chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, aux espaces verts, à l'aménagement et à l'urbanisme.
- 2<sup>ème</sup> adjoint au maire: Bernard CHAPPELLIER, chargé des questions relatives aux sports.
- 3<sup>ème</sup> adjoint au maire : **Laurent GIRIER**, chargé des questions relatives aux activités économiques, aux commerces, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire.
- 4ème adjointe au maire: Zohra SOUGMI, chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet Educatif Territorial, à la restauration, à l'entretien-offices, et à la vie des quartiers Les Martinets, Le Fort, les Barnufles et les Glacis.
- 5<sup>ème</sup> adjointe au maire : **Rose ALESSANDRINI**, chargée des questions relatives aux solidarités à l'insertion, à la santé et au handicap ainsi que la présidence du conseil de quartier Mairie/Salengro

 $6^{\text{ème}}$  adjointe au maire : **Ghania LATEB**, chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la vie associative, à la coordination des conseils de quartiers, à l'emploi, à la formation, à la mission locale ainsi que la présidence du conseil de quartier Les Martinets/ Le Fort

- 7<sup>ème</sup> adjointe au maire : **Rose Marie LOEMBE**, chargée des questions relatives à la petite enfance, à la PMI et à la parentalité
- 8<sup>ème</sup> adjoint au maire: Didier ROUSSEL, chargé des questions relatives à la culture, à la coopération décentralisée, au numérique, aux technologies de l'information et de la communication.
- 9<sup>ème</sup> adjoint au maire : **Saïd HASSANI**, chargé des questions relatives à la jeunesse, aux collèges, lycées et enseignement supérieur
- 10<sup>ème</sup> adjointe au maire : **Carole POISAT**, chargée des questions relatives aux retraités et aux personnes âgées ainsi que la présidence du conseil de quartier Les Coquettes/Les Plantes

- 11<sup>ème</sup> adjoint au maire : **Pascal REISSER**, chargé des questions relatives à la voirie à la propreté et aux transports
- 12<sup>ème</sup> adjoint au maire: Lina BOYAU, chargée des questions relatives à la politique de la ville, aux projets et services publics de la ville au sein de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marq NICOLLE

Le Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Élection des adjoints

Date de transmission de l'acte :

24/09/2018

Date de réception de l'accusé de

24/09/2018

réception:

Numéro de l'acte :

2018-060-B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

094-219400439-20180918-2018-060-B-DE

Date de décision :

18/09/2018

Acte transmis par :

Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.1. maire, adjoint, président, vice-président